

Pour le cdH, il faut mettre sur pied un master en orientation professionnelle

NATHALIE BAMPS

Faire le bon choix quand on s'oriente dans ses études ou sa carrière, c'est un élément clé de la réussite du parcours professionnel. Pas seulement lorsque l'on a 16 ans et que l'on décide de devenir médecin, journaliste ou pompier. Mais aussi à 25 ans et que les opportunités de trouver un emploi stable s'envolent. Ou encore 20 ans plus tard, quand l'évolution du métier pousse au changement. L'orientation professionnelle concerne tout le monde. Et ce levier est aujourd'hui essentiel pour améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande sur le marché de l'emploi.

Les organismes prêts à aider les (futurs) travailleurs à faire leur choix sont aussi de plus en plus nombreux: centres PMS, enseignants, services d'orientation des universités et hautes écoles, Forem, Actiris, centres d'insertion professionnelle... Mais il y a un hic, que

soulève Isabelle Moinnet, députée cdH en Fédération Wallonie-Bruxelles. Les «orientateurs», pour remplir ce rôle clé, ne disposent d'aucune formation adéquate.

Avec d'autres collègues cdH et PS, la députée a déposé une proposition de résolution afin de tirer la sonnette d'alarme sur l'absence de formation supérieure dédiée à l'orientation. «*Contrairement à la Suisse, l'Italie ou la France, il y a très peu de formations spécifiques en orientation organisées en Belgique*, dit la députée. *Or, on a besoin de vrais professionnels en orientation, des personnes qui connaissent les nouveaux métiers, les nouvelles compétences à développer, et qui sont à l'aise dans leur pratique.*» Chez nous, les employés des PMS et autres organismes touchant de près ou de loin à l'orientation sont souvent diplômés

en psycho ou en ressources humaines, des formations où les heures de cours portant spécifiquement sur l'orientation se comptent sur les doigts d'une main. Isabelle Moinnet insiste: «*Il faut que la personne qui est*

en face du jeune ou du travailleur soit capable de comprendre les besoins des entreprises, de les mettre en lien avec les capacités de la personne, d'établir un bilan de compétence.»

Pour les dépositaires de la résolution, les outils existent pour mettre en place de telles formations. On peut travailler avec un master à finalité orientation de 30 crédits, ou un certificat de 20 crédits. «*C'est facile à mettre en place rapidement si tous les acteurs s'y mettent: universités, hautes écoles. À travers cette résolution, nous demandons aussi à l'Ares de réaliser une étude de faisabilité.*»

Cette résolution a été déposée au Parlement hier, et devrait être examinée début 2017.

«Il faut que la personne qui est en face du jeune ou du travailleur soit capable de comprendre les besoins des entreprises.»

ISABELLE MOINET
DÉPUTÉE CDH EN FWB